Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201776-20251217-DEL20251217_66-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION :
12 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq,
Le dix-sept du mois de décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Monsieur LE GOUX Philippe, Maire.

Etaient présents :
LE GOUX Philippe, Maire
~~KEROULLÉ Christine~~, LE MÉHAUTÉ Claude, TAISSET Maëlig, HERNOT Hervé, Adjoints.
GUEZOU Annick, DERRIEN Marylène, GOAZIOU Fabienne, GLO Stéphanie, BRIAND Yvon, ~~LE BLANC Stéphane~~, CARON Guillaume, ROUXEL Sylvain, BOCHER Emilie, LE MOAN Bryan, Conseillers Municipaux,

Absents : KEROULLÉ Christine (pouvoir à TAISSET Maëlig), LE BLANC Stéphane (pouvoir à HERNOT Hervé)

Secrétaire de séance : CARON Guillaume

Cimetière communal - reprise de concessions en état manifeste d'abandon

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon a été enclenchée le 21 avril 2024, avec différentes étapes menées par la mairie.

Monsieur le Maire fait savoir qu'aux termes des dispositions des articles L 2223.17 et L 2223.18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de mener la reprise des concessions en état manifeste d'abandon dans le cimetière communal de Pléguien., il est possible de procéder au relèvement des sépultures ainsi désignées.

Les procès-verbaux réglementaires de constat d'abandon ont été rédigés le 27 mai 2024 pour le premier procès-verbal et le 03 octobre 2025 pour le second.

La publicité des procès-verbaux datés du 27/05/2024 et du 03/10/2025, conformément à ces mêmes dispositions, a été effectuée aux portes du cimetière et de la mairie.

Le Maire propose donc à l'assemblée de constater la clôture de la procédure et de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes de plus de trente ans et dont l'état d'abandon a été constaté à 2 reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201776-20251217-DEL20251217_66-DE

Emplacement	Concessionnaires	N° acte de concession	Date de la Concession	Durée
A 13	Famille LE TROQUER – TATON – JEGOU-GALLIOT	Acte de notoriété	+ 30 ans	Inconnue
B 46	INCONNU	Acte de notoriété	+ 30 ans	Inconnue
B 51	M. LE MEUR Fernand Mme LE MEUR Firmine	Titre n° 125 en date du 23/04/1936	23/04/1936	Perpétuité
E 28	Mme LAVENAN Marie née SIMON / M LAVENAN Jean / M LAQUENAN Joseph	Titre n° 165 en date du 18/03/1950	18/03/1950	Perpétuité
E 31	M. LARROUÉ Guillaume / PEYARD	Titre n° 71 en date du 29/05/1922	29/05/1922	Perpétuité
E 34	Famille GUILLOU Gaston	Acte de notoriété	+ 30 ans	Inconnue
E 36	Mme Marie Anne LELARD née CONAN	Titre n° 50 en date du 29/11/1920	29/11/1920	Inconnue
E 54	M DELANTE François / LE CORRE	Titre n° 10 en date du 08/02/1903	08/02/1905	Inconnue
F 49	Famille LE LOC / FOEZON	Acte de notoriété	+ 30 ans	Inconnue

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21
Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;
Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE :

- **DE CONSTATER que les concessions suivantes sont réputées en état d'abandon :**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201776-20251217-DEL20251217_66-DE

Emplacement	Concessionnaires	N° acte de concession	Date de la Concession	Durée
A 13	Famille LE TROQUER – TATON – JEGOU-GALLIOT	Acte de notoriété	+ 30 ans	Inconnue
B 46	INCONNU	Acte de notoriété	+ 30 ans	Inconnue
B 51	M. LE MEUR Fernand Mme LE MEUR Firmine	Titre n° 125 en date du 23/04/1936	23/04/1936	Perpétuité
E 28	Mme LAVENAN Marie née SIMON / M LAVENAN Jean / M LAQUENAN Joseph	Titre n° 165 en date du 18/03/1950	18/03/1950	Perpétuité
E 31	M. LARROUÉ Guillaume / PEYARD	Titre n° 71 en date du 29/05/1922	29/05/1922	Perpétuité
E 34	Famille GUILLOU Gaston	Acte de notoriété	+ 30 ans	Inconnue
E 36	Mme Marie Anne LELARD née CONAN	Titre n° 50 en date du 29/11/1920	29/11/1920	Inconnue
E 54	M DELANTE François / LE CORRE	Titre n° 10 en date du 08/02/1903	08/02/1905	Inconnue
F 49	Famille LE LOC / FOEZON	Acte de notoriété	+ 30 ans	Inconnue

- **D'AUTORISER M. le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions concernées ;**
- **D'AUTORISER l'enlèvement des articles et monuments funéraires,**
- **QUE les restes mortels des concessions reprises seront placés dans un reliquaire et déposés dans l'ossuaire communal,**
- **D'AUTORISER le Maire à solliciter une entreprise de pompes funèbres pour procéder aux travaux correspondants ;**
- **D'AUTORISER le Maire ou son représentant à réaliser toute démarche afférente à ce dossier.**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201776-20251217-DEL20251217_66-DE

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Philippe LE GOUX

Guillaume CARON
Secrétaire de séance